

Séance du 18 juin 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le mercredi 18 juin 2025 à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Valérien dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Mme BOUCHER Cécile, Maire.

Date de convocation : Le 13 juin 2025.

Présents : BOUCHER Cécile, CHARNOLÉ Yoann, GACHIGNARD Cédric, JAUD Sonia, ROUX Olivier, POIRON Manuela, HERVÉ Philippe, BOIDE Christian, BODIN Guillaume, CHAUVIN Stéphanie.

Excusés : BOUGUÉ Raphaël, HEUZÉ Sophie, COULAIS Guillaume, PORCHER Eva.

Absent : ROULLEAU Franck.

M Coulais a donné procuration à M Hervé.

M Gachignard est nommé secrétaire de séance.

Nombre de Conseillers : 15 Présents : 10 Votants : 11

Approbation à l'unanimité du procès-verbal du conseil du 23/04/2025

Communauté de Communes du Pays de Fontenay-Vendée: Salle clé des chants.

Les conseillers ont visité les locaux avant la réunion de conseil.

Suite au RDV du 5 juin entre M le Président et Mme le Maire, le conseil donne son accord de principe pour l'acquisition de ce bâtiment de 100 m² qui pourrait devenir une maison des associations et accueillir également le futur foyer intercommunal des jeunes.

Les modalités financières sont à définir avec la Communauté de Communes puis revues en conseil municipal.

Lors de la réunion du pôle de proximité de l'Hermeault le 10 juin dernier, Mme le Maire a présenté cette possibilité d'acquisition et sollicité une participation financière sur l'enveloppe restante allouée au pôle. Une demande officielle sera adressée aux conseils municipaux des communes de l'Hermeault, St Martin des Fontaines, Marsais Ste Radegonde, St Cyr des Gâts et St Laurent de la Salle.

Finances :

Budget Lotissement : A la demande de la Trésorerie de Fontenay le Comte, il est nécessaire d'effectuer une régularisation du compte 1068 suite à une erreur d'imputation.

Le conseil délibère favorablement par 11 voix pour sur 11 votants.

Budget principal : Admission en non-valeur pour un montant de 1,50 €.

Le conseil délibère favorablement par 11 voix pour sur 11 votants.

Demande de participation financière pour le voyage à Paris le 9 juillet 2025 (visite du Sénat).

10 conseillers municipaux vont participer à cette journée. Le trajet s'effectuera en train au départ de la gare de Niort. Le prix du billet est de 125 € Aller/Retour par personne soit un montant de 1250 €.

Mme le Maire s'est occupée de la réservation auprès de SNCF Groupes et a fait l'avance des frais.

Il s'agit donc de rembourser Mme Boucher pour un montant de 1250 €.

Le conseil se prononce favorablement à l'unanimité.

Ressources humaines.

Suite à la parution du poste de secrétaire de mairie (départ à la retraite de Mme Elisabeth Jaudeau à compter du 1^{er} juillet), 10 candidatures ont été adressées à la mairie. Sur les 10 dossiers, 3 correspondent aux critères du poste mais l'un des candidats a depuis été recruté par une autre collectivité.

Point Arrêts de travail :

Mme Josselyne Babin est en arrêt maladie et remplacée par Mme Isabelle Feugnet depuis avril 2021.

Suite au départ à la retraite de Mme Feugnet le 27 mai, il est nécessaire de prévoir un recrutement pour la rentrée scolaire de septembre (cantine et ménage du soir à l'école).

Mme Christelle Etienne (ATSEM) est en arrêt jusqu'au 4 juillet.

Mme Emeline Greffion remplace Mme Etienne jusqu'aux vacances scolaires.

Café associatif.

Les statuts ont été déposés à la Préfecture et le bureau constitué (6 membres).

Une vingtaine de personnes sont adhérentes à l'association qui porte le nom de « Le café Saint Val ».

Le bureau a adressé un courrier au conseil municipal afin de solliciter une subvention exceptionnelle d'aide au démarrage.

Le conseil est tout à fait favorable mais souhaite échanger avec les membres de l'association afin de mieux connaître leurs besoins et avoir une présentation du projet. Une petite réunion sera programmée pour cette rencontre.

La vitrine réfrigérée ne sera pas utilisée, elle peut donc être vendue avec l'accord du conseil.
Le conseil valide par 11 voix pour sur 11 votants.

Restauration scolaire.

La société Convivio a transmis les nouveaux tarifs applicables pour l'année scolaire 2025-2026.

Prix du repas pour l'année en cours :

Enfant : 4,25 €

Adulte : 5,60 €

Nouveaux tarifs pour 2025-2026 :

Enfant : 4,30 €

Adulte : 5,60 €

Le conseil approuve ces nouveaux tarifs par 11 voix pour sur 11 votants.

La commune de Saint Valérien maintient le dispositif de la cantine à 1 euro.

Pour rappel, le prix des repas payés par les familles ne couvrent pas le coût global du service de restauration car le déficit pour la collectivité s'est élevé à 21 070 € pour l'année scolaire 2023-2024.

Lotissement communal : Réalisation de la voirie.

Une réunion a eu lieu le 21 mai à la mairie avec la société Eiffage, Mme Boucher, M Gachignard et M Coulais.

Le devis actualisé a été présenté. Plusieurs points ont été revus.

La version définitive du devis a été reçue le 13 juin.

Le montant HT s'élève à 224 696,25 € (soit 269 635,50 € TTC).

Mme le Maire rappelle que la TVA est ensuite récupérée par la commune.

Un montant de 220 000 a été prévu au budget avec une répartition entre emprunt et autofinancement.

Il s'agit maintenant d'obtenir des propositions financières auprès des banques.

Les réparations sur le réseau assainissement du lotissement seront effectuées par la société ATPR la première semaine de juillet.

Alarme atelier communal.

Afin de sécuriser ce bâtiment, différentes solutions sont possibles (catégorie d'alarme, abonnement ou non, options, ...) et 3 devis sont présentés au conseil.

VERISURE : Pack alarme + pack protection : 848 € HT soit 1017,60 € TTC

Abonnement mensuel : 76,80 € TTC

SERELYS Sécurité : Pack complet : 2883,29 € HT soit 3459,95 € TTC

Abonnement mensuel : 7,92 € TTC

TIKE Sécurité : Pack alarme et protection (à installer): 412, 94 € TTC

Détecteur : 28,99 € soit 86,97 € TTC pour 3 unités.

Domotec Services : Abonnement mensuel : 9 € TTC

Après étude des points techniques, le conseil valide les devis de TIKE Sécurité et de Domotec Services par 11 voix pour sur 11 votants.

Vendée eau : Protection incendie.

Rue du Calvaire : Remplacement du poteau incendie actuel : 1100 € HT soit 1320 € TTC

La Chauvelière : Déplacement du poteau incendie : 800 € HT soit 960 € TTC

Le conseil donne son accord par 11 voix sur 11 votants pour la réalisation de ces travaux par Vendée Eau et donne pouvoir à Mme le Maire afin de signer les conventions.

Tracteur tondeuse.

De gros travaux d'entretien et de réparation ont été nécessaires sur le tracteur tondeuse de la commune. Ceux-ci ont été réalisés par la société CADIS (vidanges, changements des 2 pneus arrière, remplacement du capot moteur, ...) pour un montant de 2037,88 € HT soit 2445, 45 € TTC.

Nouvelles tables et bancs.

Les 20 tables ainsi que les 40 bancs ont été livrés début mai.

Pour rappel, le montant s'élève à 4 737,60 € HT soit 5 685,12 € TTC.

Les tables vont être marquées au nom de la commune.

Le conseil réfléchit aux modalités de prêt et de location (instauration d'une caution et contrôle à la restitution). Les référents sont M Philippe Hervé et Mme Alison Drouet.

Demande d'installation provisoire d'un mobil-home.

M Nicolas Courtot et Mme Emilie Hauck ont adressé un courrier au conseil municipal afin de demander l'autorisation d'installer un mobil-home pour une période de 2 ans le temps d'effectuer les travaux de rénovation de leur maison pour le moment inhabitable. M Courtot précise que le mobil-home ne sera pas visible de la rue.

Le conseil donne son accord par 11 voix pour sur 11 votants.

Mme le Maire rappelle qu'en dehors de cette situation temporaire (logement en construction ou travaux importants) l'installation d'un mobil-home sur un terrain privé est interdite.

Informations diverses.

PLUIH (Plan local d'urbanisme intercommunal) : Un atelier a eu lieu avec les conseillers municipaux samedi 14/6 ainsi qu'une réunion en mairie le 18/6. M Gachignard a également participé à la réunion de travail le 10/6.

Les élus référents pour le comité de pilotage sont Cécile Boucher, Guillaume Coulais et Sonia Jaud.

Cédric Gachignard est le référent du pôle de proximité (avec M Germain) pour le comité technique.

Rue de l'école : Mme le Maire souhaite remercier le Conseil Départemental pour la réfection de la voirie rue de l'école.

Les travaux de la cour de l'école ont été terminés aujourd'hui par l'entreprise Guyonnet.

Le prochain conseil d'école est le 24 juin.

La fête de l'école aura lieu à Saint Valérien samedi 28 juin.

Visite de M le Sous-Préfet jeudi 10 juillet à 16h30 à la mairie.